

L'AGRICULTURE DROMOISE
145 AVENUE GEORGES BRASSENS
CS 30418
26504 BOURG LES VALENCE CEDEX

PARIS CPCE

Déposé le 07/05/2024

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Cage N° **29581**

000001191 - 000000239 / 000002070

1 0 17 DRDR001- 25932 212

SYNDICAT D IRRIGATION DROMOIS
23 RUE DES TILLEULS
26120 MONTELIER

2104

26120 Q DIRECT QL 2104
VALENCE MF PPDC C0

L'Agriculture Drômoise

Hebdomadaire d'information générale agricole et rurale **apasec**

145 avenue Georges Brassens - CS 30418 - 26504 Bourg-lès-Valence cedex - Tél : 04 27 24 01 70 - contact@agriculture-dromoise.fr - www.agriculture-dromoise.fr
N°2659 - Jeudi 9 mai 2024 - 71^e année - PU : 3,20 €

Ressources en eau Où en est le projet HPR ?



LE PROJET « HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE » (HPR) fait parler de lui depuis de nombreuses années. Il permettrait, entre autres, de sécuriser l'accès à l'eau pour les exploitations agricoles d'un vaste territoire au Sud-Ouest de la Drôme. Le point sur l'avancement du projet. p. 4-5

IRRIGATION ■ p. 3

Un réseau collectif renforcé



CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE ■ p. 2

Les médaillés drômois honorés



FERMES DU VERCORS ■ p. 7

Un nouveau président



RÉUNION AVEC E. MACRON

Quatre axes stratégiques

Le chef de l'État, Emmanuel Macron, a reçu les représentants d'organisations agricoles afin de leur exposer ses perspectives en quatre axes stratégiques. ■ p. 9



ÉTHOLOGIE

Bien manager ses vaches

Éleveuse de salers et experte du comportement animal, Pauline Garcia explique les codes à connaître pour établir une relation gagnant-gagnant en élevage. ■ p.19



Drôme

IRRIGATION / En 2022, l'ASA du Canal de Carpentras et le syndicat d'irrigation drômois se sont positionnés pour porter le projet Hauts de Provence Rhodanienne (HPR). L'étude de préfiguration se poursuit. Le point sur l'avancement du dossier.

Hauts de Provence Rhodanienne: les scénarios se précisent

Le projet « Hauts de Provence Rhodanienne » (HPR) est dans les tuyaux depuis vingt ans déjà. Il concerne un territoire (voir encadré) de 81 communes de la Drôme et du Vaucluse qui pourrait être alimenté, au moins en partie, par l'eau du Rhône. Ceci dans l'objectif de préserver la nappe du Miocène et de limiter les prélèvements en eau sur les ressources déficitaires du Lez, de l'Eygues et de l'Ouvèze (voir encadré). Une première étude de faisabilité, pilotée par la chambre d'agriculture du Vaucluse et réalisée par le bureau d'études BRL Ingénierie, a été rendue en 2020. Près de quatre ans plus tard, où en est le projet ?

Actualisation du chiffrage

Très concrètement, pour qu'il puisse un jour aboutir, il fallait que des opérateurs spécialisés dans l'irrigation s'en emparent. Deux structures se sont positionnées en 2022 : l'association syndicale autorisée (ASA) du Canal de Carpentras pour porter la branche sud, celle qui pourrait amener l'eau du Rhône en direction de Vaison-la-Romaine, et le syndicat d'irrigation drômois (SID) pour porter la branche nord en direction de Nyons. Mais avec une condition sine qua non : la réalisation d'une étude de préfiguration. « Cette étude, en complément de l'étude de faisabilité réalisée par BRLI, était indispensable », soulignent Bertrand Saugues, chargé de projet HPR pour l'ASA du Canal de Carpentras et le SID, et Sophie Lasausse, directrice du SID. Les deux structures souhaitaient d'une part vérifier les hypothèses techniques de la première étude (tracés, technologies choisies...) mais aussi actualiser son chiffrage. Une étape nécessaire face à la flambée des prix de l'électricité et des matériaux (canalisations notamment) survenue depuis 2020.

Deux scénarios « optimisés »

Cette étude de préfiguration est en phase de finalisation. Le SID et l'ASA du canal de Carpentras l'ont confiée en prestation



De gauche à droite : **Benoit Laval**, chargé de mission « grands projets » au SID, **Sophie Lasausse**, directrice du SID et **Bertrand Saugues**, chargé de projet HPR pour le SID et l'ASA du Canal de Carpentras.

au service ingénierie de la société du Canal de Provence. Elle a permis d'actualiser les différentes hypothèses. Avec bien sûr des écarts de coûts faramineux. Ainsi, si l'ensemble du territoire Hauts de Provence Rhodanienne, soit 42 000 ha de terres agricoles, devait être équipé pour un accès à l'eau du Rhône, l'investissement (adduction + desserte) se chiffrerait à plus de 750 millions d'euros. Un scénario « maximaliste » difficilement envisageable pour les potentiels financeurs. Deux scénarios « optimisés » et actualisés par rapport à l'étude de 2020 ont donc été élaborés. L'un prévoit l'adduction et la desserte de près de 20 400 ha pour un investissement de 467 M€. L'autre réduit le projet à 15 000 ha pour un montant estimé à 379 M€. Si ces scénarios prévoient tous deux la création de deux points d'adduction, l'un à Bollène (84) pour la branche nord, l'autre à Grangeneuve (84) pour la branche sud, ils diffèrent sur la zone desservie. Le réseau sud pourrait mener l'eau du Rhône jusqu'à Vaison-la-Romaine, le réseau nord jusqu'aux portes

de Nyons. Mais dans le scénario le moins coûteux, la branche desservant l'enclave des Papes depuis le réseau nord ne serait pas réalisée. Rien n'empêcherait toutefois de la créer par la suite.

Analyse économique et récupération des coûts

Tout l'enjeu aujourd'hui est de parvenir au meilleur compromis possible pour répondre aux deux objectifs du projet : rétablir l'équilibre des ressources locales en eau en substituant l'eau du Rhône aux prélèvements actuels et permettre à l'agriculture et aux autres usagers de l'eau de s'adapter dans un contexte de changement climatique.

« Après ce chiffrage des différents scénarios, nous sommes désormais dans l'analyse économique puis viendra l'analyse de récupération des coûts », précisent Bertrand Saugues et Sophie Lasausse. La chambre d'agriculture de la Drôme (lire ci-contre) a notamment été mobilisée pour identifier, à l'horizon 2050, quels pourraient être les besoins en eau du territoire et les valeurs de production en découlant. « C'est une demande des financeurs que de connaître pour chacun des scénarios le rapport coût / bénéfice pour le territoire qu'il s'agit d'activité agricole, touristique... mais aussi le rapport coût / efficacité, c'est à dire le volume d'eau restitué aux ressources locales », insiste Bertrand Saugues. Quant à la récupération des coûts, ce sera également un des points clés dans l'aboutissement du dossier. En juin prochain, le comité de pilotage* devrait faire ressortir un scénario prioritaire. Il sera alors possible d'interroger les financeurs (Agence de l'eau, État, Régions et Départements) sur la participation que chacun est prêt à apporter. Alors, seulement, sera connue la part restant à charge pour les maîtres d'ouvrage. « Ce sera alors le moment de réunir les usagers et de voir ce qu'ils sont prêts à payer », résume Bertrand Saugues.

Faciliter la levée de fonds pour l'investissement

Se pose aussi la question de la création d'une entité juridique** dédiée, capable de porter l'investissement. « Il n'y a pas de projet de cette ampleur en cours actuellement en France. Compte tenu des montants d'investissement, il est nécessaire d'explorer toutes les possibilités pour faciliter la levée des fonds et maîtriser les risques financiers », estime Sophie Lasausse et Bertrand Saugues. Si une entité dédiée portait l'investissement, le

rigation. « Les autres usagers n'ont pas exprimé de besoins directs pour cette eau du Rhône, à part quelques besoins pour l'arrosage de stades, d'espaces verts voire pour la lutte contre les incendies en milieu urbain et périurbain, précise Bertrand Saugues. Mais l'enjeu du multi-usage est réel, puisqu'en détournant les agriculteurs des ressources utilisées actuellement, on restitue celles-ci au milieu dans l'intérêt de la biodiversité, des paysages, de l'attractivité touristique... Sans oublier le bénéfice sur la nappe du Miocène qui pourrait faire l'objet de nouvelles exploitations pour l'eau potable. »

SID et ASA du Canal de Carpentras espèrent désormais boucler l'étude de préfiguration du projet HPR, dont son « business plan », d'ici la fin de l'année. La balle sera alors dans le camp des financeurs et des usagers. ■

Sophie Sabot

* Ce comité réunit notamment les préfets de la Drôme et du Vaucluse, l'Agence de l'eau, les collectivités territoriales concernées, les représentants de la profession agricole, des associations environnementalistes...

** C'est par exemple ce qui a été fait pour le déploiement du réseau de fibre optique en Drôme et Ardèche avec la création d'un syndicat mixte dédié.

✓ En savoir plus : www.projetthpr.fr
Contact : Bertrand Saugues : 07 77 03 74 33 ou contact@projetthpr.fr

SID et à l'ASA du Canal de Carpentras se positionneraient clairement comme exploitants des ouvrages. Sur le territoire, l'attente est grande. Dans les campagnes, certains se demandent en effet « quand arrivera le pipeline du Rhône ? ». Du côté de ceux qui le portent, pas question toutefois de réduire le projet HPR à un projet agricole-agricole destiné à limiter les restrictions de prélèvements pour l'ir-

Pourquoi un tel projet ? ✓

Depuis vingt ans déjà, des menaces pèsent sur la pérennité de l'irrigation sur le territoire Hauts de Provence Rhodanienne. Dès 2002, l'Agence de l'eau a introduit la perspective d'interdire les forages agricoles dans la nappe du Miocène afin de la préserver pour l'eau potable. Puis les études sur les volumes prélevables conduites de 2012 à 2016 ont conclu à la nécessité de réduire de 20 % sur le Lez, de 40 % sur l'Eygues et de 30 % sur l'Ouvèze les prélèvements d'eau à usage agricole autorisés à l'étiage. En parallèle, les exploitations ont subi plusieurs sécheresses et poursuivent leur adaptation à l'accroissement des

besoins en eau des cultures lié au changement climatique. Pour parvenir à réduire les prélèvements, trois leviers d'actions ont été identifiés dans le cadre du projet HPR :
- réaliser des économies d'eau, notamment par la modernisation des réseaux existants des différentes ASA du territoire et par une réflexion sur l'évolution des cultures ;
- substituer en créant des infrastructures permettant d'amener l'eau du Rhône ;
- imaginer une gestion collective pour qu'un maximum d'usagers ait accès à cette nouvelle ressource. ■



Le territoire du projet Hauts de Provence Rhodanienne s'étend sur la Drôme et le Vaucluse. ©Bertrand Saugues

Le territoire Hauts de Provence Rhodanienne ✓

Le périmètre initial du projet « Hauts de Provence Rhodanienne » (HPR) a été défini sur un territoire de 81 communes (34 drômoises et 47 vauclusiennes). Ainsi, il s'étend de La Roche-Saint-Secret-Béconne (26), à l'extrême nord de la zone d'étude, jusqu'à Sorgues (84) au sud. D'est en ouest, les extrémités de son périmètre sont comprises entre Mollans-sur-Ouvèze (26) et Mondragon (84). Le tout représente 1 620 km². Les besoins en eau du territoire HPR en année sèche, si 80 % des surfaces étaient desservies, sont estimés à 60 millions de m³. ■



L'un des enjeux du projet HPR est de réduire les prélèvements d'eau à usage agricole autorisés à l'étiage sur les rivières du territoire. ©Bertrand Saugues

Drôme

MISSION / Depuis l'émergence du projet Hauts de Provence Rhodanienne (lire ci-contre), la chambre d'agriculture de la Drôme a mis son expertise au service des différentes études réalisées. Elle accompagne également les agriculteurs de ce territoire pour adapter leurs pratiques en matière d'irrigation.

La chambre d'agriculture de la Drôme engagée pour le projet HPR

« Le projet Hauts de Provence Rhodanienne est un projet qui va au-delà de la simple substitution, souligne François Dubocs, conseiller irrigation à la chambre d'agriculture de la Drôme. Il nécessite de travailler à la fois sur des solutions pour faire face au déficit quantitatif des trois bassins versants du Lez, de l'Eygues et de l'Ouvèze mais aussi d'accompagner l'agriculture du territoire dans son adaptation face au changement climatique. »

Dans le cadre de l'étude de préfiguration lancée par le syndicat d'irrigation drômois (SID) et l'ASA du canal de Carpentras (lire page ci-contre), la chambre d'agriculture de la Drôme mobilise actuellement ses conseillers spécialisés pour apporter des éléments techniques et économiques sur les différentes filières. « Il s'agit de se projeter sur ce que sera l'agriculture de ce territoire à l'horizon 2050. L'exercice n'est pas simple car il existe aujourd'hui de nombreuses inconnues, notamment du fait des crises en viticulture, en lavandiculture... », précise Bertrand Chareyron, responsable du pôle environnement et développement durable à la chambre d'agriculture. Si la viticulture reste pour l'heure dominante parmi les exploitations du secteur, la chambre d'agriculture de la Drôme a également intégré, dans son étude prospective, les PPAM (notamment des espèces destinées à la commercialisa-

tion en frais comme le persil, l'origan, le basilic), la trufficulture, l'oléiculture, l'arboriculture, les prairies, les céréales, sans oublier des cultures émergentes comme la tomate industrie qui fait actuellement l'objet d'un programme de relance.

Complémentarité des cultures

« Dans le cadre du projet HPR, il est nécessaire de réfléchir à une complémentarité des cultures qui permettrait d'optimiser le futur réseau, de l'utiliser sur une période la plus large possible et bien sûr de l'amortir sur des cultures à forte valeur ajoutée », argumente Bertrand Chareyron. Des cultures qui devront toutefois être adaptées à une irrigation type goutte-à-goutte ou micro-aspiration, telle que le prévoit le dimensionnement des réseaux dans les différents scénarios HPR, rappelle François Dubocs.

Sans oublier que ce projet, « ce n'est pas uniquement apporter l'eau du Rhône. C'est une réflexion globale qui inclut la modernisation des Asa, la création de retenues collinaires mais aussi l'accompagnement des agriculteurs pour aller vers une meilleure efficacité de l'irrigation, c'est à dire pour optimiser la moindre goutte d'eau utilisée », insiste Bertrand Chareyron. Six associations syndicales autorisées (ASA) du territoire HPR, dont deux drômoises, ont déjà lancé des projets de

conversion de leurs réseaux gravitaires vers des réseaux sous pression. Au total, plus de 1000 ha seraient concernés par cette modernisation, pour un montant total de travaux de 17 M€, bénéficiant entre autres des aides du Feader. « En Drôme, il s'agit des Asa de Bigaryet de Molans, ce qui représente 175 ha irrigués », précise François Dubocs.

Par ailleurs, la chambre d'agriculture de la Drôme mobilise autour du projet HPR son conseiller spécialisé, Milanha Babity, qui intervient plus précisément sur les questions d'efficacité d'irrigation et d'économie d'eau.

Facilitateur du projet

Au-delà de la mobilisation de ses experts techniques, la chambre d'agriculture de la Drôme s'engage depuis plusieurs années comme facilitateur du projet. Elle fait notamment le lien avec la Région, le Département, les différentes collectivités territoriales... En 2022, avec la chambre d'agriculture du Vaucluse et les communautés de communes, elle a impulsé des réunions à destination des maires du territoire Hauts de Provence Rhodanienne. Objectif : faire prendre conscience à ces élus locaux que le projet HPR est bien plus qu'un simple projet agricole mais un véritable projet territorial de gestion de l'eau. Et qu'il y a urgence à le concrétiser. ■

Sophie Sabot



Six associations syndicales autorisées (ASA) du territoire HPR, dont deux drômoises, ont déjà lancé des projets de conversion de leurs réseaux gravitaires vers des réseaux sous pression. © Bertrand Saugues.

TROIS QUESTIONS À / Jean-Pierre Royannez, président de la chambre d'agriculture de la Drôme, livre son point de vue sur le projet HPR.

« Que chacun puisse aller chercher de la valeur ajoutée »

Pourquoi soutenez-vous le projet Hauts de Provence Rhodanienne ?

J.-P. Royannez : « Je suis entré dans ce dossier quand j'ai pris la présidence de la chambre d'agriculture en 2019. Je n'ai pas hésité une minute à m'y impliquer. C'est un projet intelligent, un projet d'avenir pour ce territoire. Les cultures sèches, viticulture et PPAM, qui s'y sont développées traditionnellement, connaissent un passage difficile mais je suis sûr qu'elles ont encore de beaux jours devant elles. Toutefois, avec le changement climatique, elles auront besoin d'eau. Je pense aussi que le poids de ces cultures évoluera et qu'il est nécessaire d'ouvrir des portes pour que chacun puisse se diversifier et aller chercher de la valeur ajoutée. Tout cela ne peut se faire sans un minimum d'eau. Sans le projet HPR, je crains que ce territoire ne recule, à la fois en nombre d'exploitations mais aussi en intérêt touristique. »



©CL_AD26

gestation de ce projet est compliquée et l'accouchement le sera encore plus. Dans l'idéal, il faudrait qu'il aboutisse dès à présent. Nous devons cependant être réalistes, un projet de cette envergure prendra peut-être cinq ans. Mais, si les agriculteurs ont cette perspective, ils trouveront la force de résister. »

Se pose aussi la question du coût qui restera à la charge des agriculteurs et de la certitude qu'il y aura bien de l'eau disponible sur le long terme pour alimenter ce réseau...

J.-P. R. : « Il y aura bien sûr une part qui devra être prise en charge par les utilisateurs du réseau. L'investissement sera largement récupéré dans la valeur vénale des terres irriguées. Hélas la situation est très difficile pour des filières comme la viticulture ou les plantes à parfum et ce projet n'arrive pas forcément au bon moment pour les agriculteurs. Mais si demain ils ont accès à l'eau, ils auront l'opportunité de s'orienter vers des cultures à forte valeur ajoutée. Quant à l'eau disponible, il faut savoir que le projet HPR a été prévu dans toutes les études concernant les débits du Rhône. Les agriculteurs peuvent être rassurés sur le fait que les prélèvements sur le Rhône seront réfléchis et sécurisés. D'ailleurs, je dis souvent qu'il faut arrêter de se faire peur : les quantités d'eau nécessaires pour sécuriser le projet HPR ne représentent qu'un très faible pourcentage de la ressource. C'est un projet réfléchi pour une irrigation par goutte à goutte ou micro-aspiration. Il n'est pas question d'arroser des cultures à fort besoin en eau et faible valeur ajoutée. » ■

Propos recueillis par S. Sabot

TÉMOIGNAGE / Damien Oliveira, viticulteur à Bouchet, revient sur les enjeux du projet HPR pour son territoire.

« Sécuriser l'accès à l'eau, c'est sécuriser notre revenu »

« La première réunion à laquelle j'ai assisté sur le projet Hauts de Provence Rhodanienne, c'était il y a une quinzaine d'années à Suze-la-Rousse. J'avais 23 ans et je projetais de m'installer. Je savais que dans un futur proche l'accès à l'eau allait devenir une vraie problématique », explique Damien Oliveira, qui exploite 13 ha de vignes à Bouchet. Son épouse, Stéphanie, est également installée en société avec son père sur une vingtaine d'hectares de vignes. Tous deux sont coopérateurs de la cave Costebelle. « Sur les 33 ha que représentent nos deux exploitations, une dizaine est irriguée par goutte-à-goutte », précise le viticulteur. L'eau provient de forages ou puits et des canaux d'irrigation de l'Asa du canal du moulin de Tulette. « Notre objectif n'est pas d'irriguer pour produire plus mais d'éviter que la vigne ne souffre et maintenir la qualité de nos raisins. Sécuriser l'accès à l'eau, c'est sécuriser notre revenu », résume Damien Oliveira. La crainte en effet est de voir se multiplier les épisodes de restriction, comme en 2022. La fermeture des canaux d'irrigation avait alors été imposée dès le mois de juillet.

Enjeu pour le renouvellement des générations

« Si le projet HPR se met en place, nous pourrions aussi envisager des projets de diversification, ajoute le viticulteur. Sans oublier l'enjeu pour le renouvellement des générations. Nos jeunes s'installeront plus facilement s'ils ont une borne à l'angle de leur parcelle. » À condition toutefois que le coût de cette eau reste accessible pour les agriculteurs. Damien Oliveira estime qu'il ne faudrait pas dépasser les 300 euros par ha et par an pour l'abonnement, l'eau et l'énergie. Il est aussi conscient que les irrigants devront « mettre la main à la poche » pour voir concrétiser ce projet. Vu le contexte agricole, il espère que le montant restant à la charge des agriculteurs sera réduit au maximum et lissé sur plusieurs années. Mais qui dit projet HPR, dit aussi projet de modernisation des Asa. Et là le sujet fait grincer des dents Damien Oliveira, également président de l'Asa du canal du moulin de Tulette. « On nous demande de convertir nos



Damien Oliveira, viticulteur à Bouchet. ©D.O.

canaux gravitaires en réseau sous pression, rappelle-t-il. Mais les investissements sont conséquents et qui nous dit que demain nous aurons l'eau pour les alimenter ? » Il se bat d'ailleurs pour qu'en Drôme, la loi sur l'eau ne soit pas surinterprétée et les canaux menacés. « Dans les Pyrénées Orientales ou au Maroc, on réouvre des canaux. Des études ont été réalisées ou sont en cours sur leurs effets sur le milieu », souligne-t-il. Le 16 avril dernier, ces questions ont été relayées par les présidents JA et FDSEA de la Drôme, reçus par un conseiller d'Emmanuel Macron lors de la visite de ce dernier sur le Vercors. ■

S. Sabot

100 ans
ensemble
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

